

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du lundi 27 mars 2023 Par suite d'une convocation en date du 14 mars 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 27 mars 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 12 Votants : 13 Délibération n°D_2023_03_27_23</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, M. Julien Langloys, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni, M. Norbert Regard Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absent ayant donné procuration : M. Louis Buda à M. Georges Canicatti Absent excusé : / Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget principal - Vote du budget primitif de l'exercice 2023

En préambule, Monsieur le Maire présente l'exécution du budget principal de l'exercice 2022 :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2022					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)	
TOTAL DU BUDGET	966 535.01 €	1 466 424.54 €	-103 653.68 €	A1	396 235.85 €
Investissement	244 747.06 €	511 658.01 €	-103 653.68 €	A2	163 257.27 €
Fonctionnement	721 787.95 €	954 766.53 €	0.00 €	A3	232 978.58 €

RESTES A REALISER 2022						
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL DES RAR	I + II	20 823.46 €	III + IV	0.00 €	B1	20 823.46 €
Investissement	I	20 823.46 €	III	0.00 €	B2	20 823.46 €
Fonctionnement	II	0.00 €	IV	0.00 €	B3	0.00 €

RESULTAT CUMULE = (A) + (B)		
TOTAL	A1 + B1	417 059.31 €
Investissement	A2 + B2	184 080.73 €
Fonctionnement	A3 + B3	232 978.58 €

Il poursuit en présentant le détail des restes à réaliser en dépenses puis en recettes :

Chapitre	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		20 823.46 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	6 253.41 €
21	Immobilisations corporelles	14 570.05 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		0.00 €

Chapitre	Libellé	Recettes engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT		0.00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		0.00 €

Puis, il demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 du budget principal :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 923 581.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 563 165.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	923 581.00 €	923 581.00 €
Section d'investissement	563 165.00 €	563 165.00 €
TOTAL	1 432 599.00 €	1 432 599.00 €

Le Conseil Municipal,

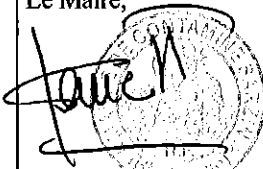
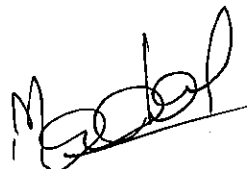
Vu le projet de budget primitif 2023 du budget principal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, approuve le budget primitif 2023 du budget principal arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	923 581.00 €	923 581.00 €
Section d'investissement	563 165.00 €	563 165.00 €
TOTAL	1 432 599.00 €	1 432 599.00 €

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 28 mars 2023</p> <p>De sa publication : 29 MARS 2023</p> <p>Et de sa mise en ligne le : 29 MARS 2023</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 27 mars 2023</p> <p>Le Maire,  Le secrétaire de séance, </p> <p>Georges CANICATTI Pierrette BATON MARECHAL</p>
--	--

